



Bon de commande

du 25 au 26 Juin 2026

Guadeloupe

Raison sociale :

Nom de l'exposant (pour les publications).....

Adresse :

Code-postal : Ville : Pays :

Tél. : Port. : Site internet :

Nom du responsable :

Tél. ligne directe : Port. : Email :

Adresse de facturation (si différente) :

Activité :

Pack salon exposant : Tente cristal 9m² 6 000 € HT

1 table basse ; 2 chaises ; 4 bracelets ; 1 page de publicité

ou publi-rédactionnel (si conception réalisée par le support) + 600 € HT

Pack salon institutionnel : Espace dans l'Agora 9m² 7 500 € HT

1 table basse ; 2 chaises ; 4 bracelets ; 1 interview (2 pages) ;

logo (« En partenariat avec... ») ; participation aux débats.

Partenariat soirée : Du 25 juin 2026 (non exclusif) 3 750 € HT

Logo partenaire sur toute la communication ; 4 bracelets ;

logo sur écran ; prise de parole (mot de bienvenue).

• Véhicule exposé à côté de la tente 2 700 € HT

• Véhicule pour essai 3 100 € HT

• Prise de parole 950 € HT

• Logo sur le plan du salon 300 € HT

• Sponsoring tote bag 2 000 € HT

• Sponsoring tour de cou 1000 € HT

REMARQUES :

Sous-total HT

MODE DE PAIEMENT

Par la signature du présent bon de commande, j'atteste avoir pris connaissance du règlement au verso et l'accepter sans réserve.

50% à la réservation et solde au plus tard le 20 avril 2026.

Par chèque ou virement bancaire à l'ordre de :

LES CLÉS DE L'ÉVÉNEMENT

DOMICILIATION : BRED Paris Belleville - 43 AVENUE DE SAINT MANDE -

75012 PARIS - IBAN : FR76 1010 7001 6400 3100 3614 738 -

TVA intracom : FR50445090947 - SIRET : 44509094700018

Total HT

TVA 8,5 %

Total TTC

Date, cachet et signature

À retourner : LES CLÉS DE L'ÉVÉNEMENT - Adresse : 56 Boulevard de picpus - 75012 PARIS

Yann : lesclés@gmail.com - Tél. : +33 (0)1 42 31 22 22 ou Laurence : laurence.caretbusnews@gmail.com - Port. : 07 82 22 45 14

1 • 2 Organisation & commercialisation

Les Clés de l'Événement

56 boulevard de picpus 75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 42 31 22 22 - E-mail : lescles@gmail.com

N° Siret. 445 090 947 000 18 - Code APE 7022Z

TVA intra-communautaire FR50445090947

3 • Lieu et durée de la manifestation

GUADELOUPE

Montage : le 24 juin 2026

Exposition : du 24 au 26 juin 2026

Démontage : le 26 juin après-midi

4 • Prix de participation hors taxes (TVA 8,5 % en sus) avec ou sans véhicule

Pack salon exposant :

Tente cristal 9m² à 6000 € HT
1 table basse ; 2 chaises ; 4 bracelets ; 1 page de publicité ou publ-rédactionnel (si conception réalisée par le support) + 600 € HT

Pack salon institutionnel : Espace dans l'Agora 9m² à 7 500 € HT. 1 table basse ; 2 chaises ; 4 bracelets ; 1 interview (2 pages) ; logo (« En partenariat avec... ») ; participation aux débats.

Partenariat soirée : Du 25 juin 2026 (non exclusif) à 3 750 € HT. Logo partenaire sur toute la communication ; 4 bracelets ; logo sur écran ; prise de parole (mot de bienvenue).

Il est interdit d'exposer un véhicule extérieur sans avoir réservé une tente.

5 • Inscription et conditions de paiement

L'inscription est à faire uniquement sur le formulaire intitulé "Bon de commande". Avec l'inscription, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et des directives techniques. Les bons de commande doivent être remplis et signés doivent être transmis à :

Les Clés de l'Événement

56 boulevard de picpus 75012 Paris

Il ne peut être tenu compte des conditions et réserves faites dans les inscriptions. Les demandes spéciales d'emplacement seront prises en compte dans la mesure du possible. Elles ne pourront néanmoins être reconnues comme conditions de participation. L'inscription engage le participant. L'inscription n'est considérée comme enregistrée qu'à réception de celle-ci par Les Clés de l'Événement accompagnée du versement de 50 % du montant total TTC de la participation à titre d'acompte. Une facture du montant total est émise par Les Clés de l'Événement. Les 50 % restants sont à verser à réception de facture et au plus tard le 20 avril 2026. Toute facture émise par Les Clés de l'Événement est payable sans escompte. Tout exposant n'ayant pas réglé le montant de sa location de surface au 30 mai 2026 se verra imposer des frais s'élevant à 0,5 % par semaine. L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant n'ayant pas réglé la totalité de sa facture et de lui compter les frais de démontage. Les paiements mentionnant le numéro de la facture sont à effectuer au nom de :

Les Clés de l'Événement

Domiciliation : BRED Paris Belleville
56 boulevard de picpus 75012 Paris
IBAN : FR76 1010 7001 6400 3100 3614 738

6 • Conditions de retrait ou non-participation

En cas de désistement de l'exposant et quelle qu'en soit la raison, toutes les sommes versées restent acquises à l'organisateur et 100% du montant de la location de la surface sont exigibles au 30 avril 2026.

7 • Assurance obligatoire

Les exposants restent seuls responsables des dommages (corporels, matériels, immatériels) qui peuvent être causés à eux-mêmes ou à autrui, et notamment à leurs préposés, au matériel, aux agencements et aux marchandises leur appartenant ou leur étant confiés. Ils sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance tous risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour toute la durée de la manifestation. Les organisateurs de stands collectifs ont l'obligation de faire souscrire à chacun de leurs exposants une assurance couvrant ces risques. Ces assurances obligatoires devront garantir : les marchandises exposées, les échantillons et accessoires, les agencements et le matériel d'installation, les emballages, la responsabilité civile de l'exposant à l'égard des tiers. L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit.

8 • Publicité dans le cadre de l'exposition

La présentation de produits et la diffusion de matériel publicitaire sont strictement limitées au périmètre du stand et interdites dans les couloirs et autres espaces du Parc des Expositions. Pour toute publicité extérieure, il est recommandé de s'adresser aux services compétents. Les organisateurs peuvent interdire la diffusion de publicités pouvant prêter à contestation et les confisquer pour la durée de la manifestation. Les publicités et présentations de produits optiques, mobiles et sonores sont autorisées dans la mesure où elles n'interfèrent pas avec l'activité des autres exposants et avec la diffusion de messages dans le hall d'exposition. Les organisateurs sont en droit de rappeler à l'ordre tout contrevenant. Il est nécessaire de demander, le cas échéant, une autorisation pour les reproductions musicales.

9 • Règlement relatif à la diffusion de titres de presse auprès des exposants et visiteurs du salon

Chaque titre de presse souhaitant être distribué doit obligatoirement soit disposer d'un stand, soit, dans le cadre d'un échange, faire l'objet d'un accord spécifique écrit avec Les Clés de l'Événement.

La distribution des revues ou documents concernés ne peut se faire que sur les stands de chaque titre et sur des présentoirs "presse" attribués par l'organisateur. Toute autre forme de distribution est interdite.

10 • Contraintes techniques

Chaque exposant disposera du dossier technique de l'exposition réalisé par les organisateurs spécifiant l'ensemble des contraintes qu'il est tenu de respecter, en particulier les consignes de sécurité et le respect des autres exposants. Les exposants s'engagent à ne contrevenir en aucune manière à ces obligations.

11 • Tenue du salon

L'organisateur du salon se réserve le droit de modifier la date d'ouverture du salon ou sa durée, de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée sans que les exposants puissent réclamer une indemnité. Si le salon n'avait pas lieu pour cas de force majeure ou cause indépendante de la volonté de l'organisateur, les sommes versées par les exposants leur seraient remboursées sous déduction de leur part proportionnelle aux fins de sa préparation.



English version

1 • 2 Organisation & Marketing

Les Clés de l'Événement

56 boulevard de picpus 75012 Paris
Tel: +33 (0)1 42 31 22 22 - E-mail : lescles@gmail.com

Company registration no. 445 090 947 000 18
APE company code 7022Z
AT Registration FR50445090947

3 • Location and duration of event

GUADELOUPE

Set up: 24 June 2026

Exhibition: 24-26 June 2026

Stand dismantling: 26 June 2026 p.m

4 • Exhibitor rates before tax (8,5% VAT applicable)

Exhibitor Lounge Package:

9 m² crystal tent at €6,000 excl. VAT
Includes: 1 coffee table; 2 chairs; 4 wristbands; 1 advertising page or advertorial (additional €600 excl. VAT if the design is produced by the organizer's media team).

Institutional Lounge Package:

9 m² space in the Agora at €7,500 excl. VAT
Includes: 1 coffee table; 2 chairs; 4 wristbands; 1 interview (2 pages); logo mention ("In partnership with..."); participation in panel discussions.

Evening Event Partnership:

June 25, 2026 (non-exclusive) at €3,750 excl. VAT
Includes: partner logo on all communication materials; 4 wristbands; logo displayed on screen; speaking opportunity (welcome address).

It is strictly prohibited to display a vehicle without having reserved a tent.

5 • Booking and terms of payment

All bookings must use the "Order Form" supplied. By booking, exhibitors declare they are aware of these conditions and technical regulations. Signed and completed Order Forms should be returned to the following address:

Les Clés de l'Événement
56 boulevard de picpus 75012 Paris

Bookings are deemed definitive and no conditions or exceptions will be considered. Special location requests will be considered where at all possible. However, bookings cannot be considered to be conditional on these requests being satisfied. The booking process fully commits all exhibitors. Bookings are not considered to be completed until they have been delivered to Les Clés de l'Événement with a deposit payment of 50% of the total amount due including VAT. An invoice for the total amount payable will be sent out by Les Clés de l'Événement. The outstanding 50% due is payable on receipt of this invoice and by April 20, 2026 at the latest. All invoices issued by Les Clés de l'Événement must be paid in full. Any exhibitor failing to settle the full amount due for their space rental by May 30, 2026 will be charged an excess payment fee of 0.5% per week. The organisers re-serve the right to refuse access to any exhibitor who has not paid all outstanding amounts in full and to invoice them for dismantling costs. All payments should bear the invoice number and be made payable to:

Les Clés de l'Événement

Domiciliation : BRED Paris Belleville
56 boulevard de picpus 75012 Paris
IBAN : FR76 1010 7001 6400 3100 3614 738

6 • Terms of cancellation or non-participation

In the event of the withdrawal by an exhibitor for whatever reason, no sums paid to the organisers are refundable and the full amount of the space rental remains payable on April 30, 2026.

7 • Mandatory insurance

Exhibitors bear sole liability for bodily injury and material and non-material damage which maybe caused to themselves or third parties, specifically including their agents and/or equipment, fittings and goods belonging to them or entrusted to them. They are required to take out a comprehensive insurance policy and civil liability insurance at their own expense for the entire duration of the event. Organisers of joint stands are required to have each of their exhibitors take out insurance covering these risks. This mandatory insurance must extend to the following: items on display, samples and accessories, fittings, installation equipment and packaging; exhibitors' civil liability with respect to third parties. The organiser cannot be held liable for losses, accidental or any other damage which may occur to exhibition items and/or equipment for any reason whatsoever.

8 • Advertising relating to the exhibition

Presentation of products and distribution of advertising material is strictly confined within the limits of the stand, and prohibited in all aisles and other areas within the exhibition centre. For all external advertising, exhibitors are advised to contact the relevant service in the organising company. The organisers may prohibit distribution of any advertising deemed to be subject to dispute and confiscate it for the duration of the event. Advertising and presentation of optical, mobile, and audio products are authorised provided that they do not interfere with other exhibitors or the broadcasting of announcements in the exhibition hall. The organisers reserve the right to take appropriate action in the event of any infringements. Use of music requires a request for specific authorisation to be submitted.

9 • Regulations governing distribution of newspapers and magazines towards exhibitors and visitors

All newspapers and magazines for which distribution is sought must either have their own stand or have a specific written agreement with Les Clés de l'Événement under bilateral arrangements.

Distribution of all such publications is authorised only on their respective stands and on "press" counters allocated by the organisers. All other forms of distribution are prohibited.

10 • Technical considerations

All exhibitors will receive a technical manual for the exhibition drawn up by the organisers specifying all technical restrictions to be complied with, in particular with regard to safety regulations and respect for other exhibitors. Exhibitors undertake to abide by these requirements in all respects.

11 • Scheduling of the trade fare

The exhibition organiser reserves the right to alter the opening date of the exhibition and/or its duration and/or to extend, post-pone or curtail it without this entitling exhibitors to claim compensation. Should the exhibition not take place due to force majeure circumstances or events beyond the control of the organiser, sums paid by exhibitors will be refunded less their proportional share of the cost of any completed preparations.